

CHAMPIONNAT DE FRANCE

DES VÉTÉRANS

ANGERS (49) - 6 et 7 octobre 1984

Lorsque les responsables du C.S.D. 49 mirent au point le programme qui fut envoyé plus tard aux vétérans, ils prévoyaient d'utiliser, en cas de besoin, la rivière canalisée l'Authion, et ce en plus des parcours de remplacement prévus en Maine.

Au cours des mois précédents, l'épreuve, à de nombreuses reprises, les terrains des bords de Sarthe, de Maine furent arpentés en long et en large, mesurés, vérifiés en profondeur, pêchés par plusieurs avec essais différents là où c'était nouveau.

Sur plusieurs parcours, la section concours de l'A.P.P. L'Ablette Angevine plaça des secteurs lors du concours du 2 septembre le matin et l'A.P.C.A. fit de même l'après-midi.

Et c'est alors que les ennuis commencèrent.

Le 9 septembre, un marathon permit de constater que cette année, pis que jamais, le poisson était là et pas ici et que rien ne le faisait venir, d'où une irrégularité trop grande pour les parcours de remplacement.

Alors, on trouve un autre parcours qu'on décida ensuite d'utiliser effectivement lorsque, résultat d'un temps infect, les crues éliminèrent la possibilité d'utiliser la Sarthe.

Mais les crues se poursuivirent si fort que, le jeudi 4 octobre, avec le président Jaguelin, qui « essayait » l'Authion avec l'ami C. Kessel, on décida de ne maintenir que les quais de la Maine et de faire une manche, celle du dimanche matin, dans l'Authion.

J'étais passé au quai Ligny... le plus délicat... Bien sûr, « c'était » haut mais on pouvait pêcher dans 80 cm à 4 mètres du bord, là où moucheronnaient ablettes et poissonnets en quantité et, à partir de 8 mètres à peine, 2,50 m de fond, (4 m sous la 10 m), les plaquettes, beaux gardons et mèmères brèmes sautaient sans cesse.

C'était donc plus qu'acceptable pour effectuer, là et au quai Gambetta, les manches du samedi après-midi et du dimanche après-midi, l'Authion, toujours difficile, était « payant » pour celui qui trouverait la pêche à faire le dimanche matin.

Hélas, cent fois. C'était compter sans une négligence criminelle qui fit que, quelques heures plus tard, 50.000 litres de fuel lourd arrivaient par un égout à partir de quelques dizaines de mètres en amont du quai Gambetta polluant jusqu'à plusieurs centaines de mètres en aval malgré un pompage maximum et barrages par les pompiers.

Quelques 30 heures donc avant le début du championnat, il fallait décider : Authion pour les trois manches !

Merci à la Perche Trélazéenne, détentrice des lots de pêche et à son président, notre ami Lucien Corve, membre du C.S.D. (de même que l'A.P.P.), de nous avoir accueillis. L'organisation générale fut modifiée en conséquence.

La pêche fut, comme prévu, assez difficile, l'Authion étant lui-même en crue. Toutefois, nous retrouvâmes le sourire avec le temps qui devint franchement agréable le samedi, et bon également le dimanche, un peu frais le matin cependant.

Tous nos vétérans étaient là (sauf un qui n'a pas cru bon de nous prévenir).

Félicitons-les d'avoir accepté facilement, sinon sans regrets, et même avec bonne humeur en général, les modifications de parcours imposées par les événements (intempéries et bêtise humaine).

Pourtant, ils eurent beaucoup de mérite à tenir bon et nous également, lorsqu'une demi-heure avant le début de la troisième manche, d'autres « responsables » (?) crurent très spirituel d'ouvrir en grand les portes de l'amont et les lentilles d'eau envahirent rapidement le secteur. Il fallut donc prendre des mesures urgentes et c'est ainsi que le groupe de l'aval commença la pêche 5 minutes plus tôt que prévu... Le groupe amont du attendre pendant une heure... et encore, c'était juste.

Une demi-heure après, la partie aval était envahie à son tour. La troisième manche ne dura donc qu'une heure et demie pour tous.

Décidément, voici un championnat dont on se souviendra longtemps.

Peut-être devrons-nous en revoir la date. Habituellement, pourtant, c'est vrai, cette période est excellente pour la pêche et les eaux sont à une hauteur correcte. Mais c'est, la preuve est faite, une période de risque. Il nous faudra y réfléchir.

Le tableau donne les résultats.

André Sinard qui a déjà pêché à Angers au temps de son passage en première division nationale remporte donc ce Championnat des

Vétérans 1984. Il fallait voir son sourire et celui de Suzon, son épouse. Il a su écouter et pêcher comme il le fallait.

Comme le cas est fréquent, le premier après les deux premières manches ne remporte pas le titre : la troisième manche est fatale et il se contente de la cinquième place, car les résultats sont extrêmement serrés. Pas de « pot » hein ! Mimile Dolet !

Sinard 11 points, Pierre Beaufort 2^e avec 12 points, ainsi que le troisième André Bernard et le quatrième André Forget, les meilleures places les départageant. Oui, Dédé Forget qui était venu avec nous essayer des parcours en Maine et qui connaît bien l'Authion lui aussi, loupe également le titre. C'est la loi du sport. Bravo à ces meilleurs, mais aussi bravo à tous nos vétérans qui sont à féliciter pour leur sportivité, leur respect des règlements et leur bonne humeur.

Si le C.S.D. avait offert un vin d'honneur avant l'épreuve, après celle-ci, c'est le docteur Antonini, adjoint au maire d'Angers, qui nous reçut dans les salons d'honneur de la mairie d'Angers, accompagné de M. Manceau, conseiller municipal, également membre du C.S.D. et de la F.F.P.C.

M. l'adjoint Antonini excusa M. le maire, félicita les concurrents et regretta toutes les tribulations de ce championnat, notamment la pollution qui n'avait rien arrangé.

L'ami Pierre Beaufort voulut alors se faire l'interprète des pêcheurs pour remercier les responsables du C.S.D. organisateur. Merci Pierrot ! de tes paroles amicales (le président Jaguelin ajoute d'ailleurs un petit commentaire à ce sujet).

Puis F. Jaguelin tira les conclusions de ce championnat et remercia tous ceux qui y avaient œuvré.

Le palmarès fut proclamé par le signataire de ce compte rendu et chacun passa pour recevoir, à l'appel de son nom, d'abord offertes par l'A.P.P. L'Ablette Angevine, six coupes aux premiers de chaque manche, c'est-à-dire : première manche Girard et Chadoin ; deuxième manche Gardes et P. Beaufort ; troisième manche Sinard et Carrière.

Mme Hélène Doucet, unique représentant féminin, se vit offrir une petite coupe-souvenir par le C.S.D. 49.

M. le maire adjoint remit au vainqueur une magnifique coupe de la ville et notre ami Jean Couraud, président du Scion Florentais (société également adhérente à la F.F.P.C.) mais aussi secrétaire de la Fédération des A.P.P., ajouta pour le vainqueur un splendide trophée d'art et ce au nom du président Bessonneau, empêché.

A cela il faut ajouter pour tous les concurrents un petit coffret contenant une médaille-souvenir offert par le C.S.D. 49 de même que deux mouchoirs de Cholet, un porte-clefs aux armes de la ville d'Angers, offert par la municipalité et, enfin, par la maison Favry, toujours présente en ces occasions, un sac contenant une bouteille d'un excellent rouge de Saumur Champigny et une autre d'un succulent blanc des Coteaux du Layon, château du Breuil, cela pour accompagner de fameuses rillettes d'Anjou, peut-être moins publicisées que celles du Mans et de Tours, mais qui les valent bien.

De même une plaquette-souvenir de la F.F.P.C. fut remise au C.S.D. 49 et un plateau en étain avec l'insigne F.F.P.C. à M. l'Adjoint Antonini, de même qu'un presse-papier.

Et l'on trinqua à ce championnat et son vainqueur, à la pêche, au C.S.D. et à la F.F.P.C. en souhaitant à tous ces « anciens » de participer encore à beaucoup de championnats.

Pour conclure, nous ne devons pas oublier tous ceux grâce à qui ces deux jours purent avoir lieu, malgré tous les aléas.

Merci à tous les amis du C.S.D. qui, pour tout ou partie, nous apportèrent leur aide : Kessel, Perrot, Colmars, Langlais, Bourrigault, E. Cailleau, Pichon, etc. Merci à M. l'adjoint au maire d'Angers, dont les services municipaux de nettoyage avaient fait un excellent travail au quai Ligny, notamment, et pour le prêt du matériel de traçage, pour la réception, la coupe, etc. Merci à l'Ablette Angevine et son président Furon pour sa présence et les très jolies coupes, remises par lui et le secrétaire administratif Vilbert.

Merci à la Fédération des A.P.P., à son président Julien Bessonneau et à son représentant Jean Couraud, qui assista aux épreuves de la troisième manche et qui remit le bel objet d'art au vainqueur.

N'oublions pas non plus Pierre et Jean-Pierre Favry, toujours prêts à répondre à notre appel qui vinrent assister partiellement aux épreuves le dimanche matin et l'après-midi et qui firent encore une fois un geste apprécié. Gageons que les vétérans auront apprécié les produits du terroir angevin et des maîtres charcutiers.

Merci encore une fois enfin à la Perche Trélazéenne, mais aussi au patron et à la patronne du « Bœuf Gras » pour leur accueil sympathique et la mise à notre disposition de leurs salles, notamment de très bonne heure le dimanche matin.

Il me reste également à remercier une fois encore Lulu Corvé, qui, nouveau président de la Perche Trélazéenne, ne se contenta pas de nous donner l'accord de son A.P.P. pour nous accepter sur les lots de cette société, mais qui, aussi, avec le président Jaguelin et moi-même, démarqua les places, coupa et tailla tant et plus, le vendredi.

Je terminerai par le travail de Pascal Gigault qui n'est pas seulement un des principales chevilles ouvrières de l'école de pêche du Grand-Angers ès-qualité de président. Présent au pesage du samedi et du dimanche, c'est grâce à lui, c'est à son travail personnel que l'on doit la présence derrière chaque pêcheur lors de la dernière manche d'une pancarte nominative, qui permit aux nombreux spectateurs de mieux connaître ceux qui étaient venus de fort loin pour disputer ce championnat. Mais c'est lui qui, aussi, prépara le vin d'honneur de la mairie et qui remit de l'ordre lorsque tout fut terminé.

Il nous a été également très agréable de voir, venus de diverses régions, accompagnant « leurs » vétérans, des plus jeunes pêcheurs notamment le président du C.S.D. 08 et André Gazza, avec d'autres amis du 77 et de la région parisienne.

Et puis, Alain Lemare, président de la Ligue des Pays de Loire, accompagné de son épouse et de ses enfants, a suivi les épreuves du dimanche.

C'est à signaler, alors qu'il avait deux concours près de chez lui dont celui du C.S.D. 72, qu'il préside également. Merci Alain de cette amicale présence et de ton aide dans un moment difficile, l'arrivée des « damnées » lentilles.

Beaucoup de membres du C.S.D. sont également venus assister à ce championnat et encourager « leurs » vétérans et les autres. Nous ne pouvons tous les citer mais leur présence seule était fort sympathique.

Il semble bien que les éléments déchaînés des jours précédents, joints à l'imbécilité de certains hommes et à de criminelles négligences d'autres hommes n'ont pas empêché ce championnat d'être un succès. C'est en tous les cas ce que j'en ai ressenti.

Pierre DESSITE.

| Classement | Noms et Prénoms | Groupe | CSD | Numéro Tirage au sort | 1re Manche | | 2me Manche | | 3me Manche | | Total Points |
|------------|-----------------|--------|-----|--------------------------------|------------|-------|------------|-------|------------|-------|--------------|
| | | | | | Points | Place | Points | Place | Points | Place | |
| 1 | SINARD A. | A | 84 | 14. 8. 4 | 11.1455 | 3 | 7. 245 | 7 | 15.3215 | 1 | 11 |
| 2 | BEAUFORT P. | B | 79 | 11. 1. 8 | 4. 160 | 8 | 26.1930 | 1 | 35.1615 | 3 | 12 |
| 3 | BERNARD A. | B | 49 | 14. 8. 4 | 47. 735 | 4 | 14. 240 | 6 | 25.1825 | 2 | 12 |
| 4 | FORGET A. | A | 49 | 3. 9.12 | 6. 750 | 6 | 15. 625 | 3 | 17.1975 | 3 | 12 |
| 5 | DOLET E. | B | 17 | 3. 9.12 | 6. 880 | 3 | 15. 745 | 2 | 17. 535 | 9 | 14 |
| 6 | BARDIN R. | A | 18 | 6.12. 2 | 6. 750 | 6 | 3. 145 | 8 | 18.2020 | 2 | 16 |
| 7 | GIRARD R. | A | 89 | 15. 4.10 | 21.2435 | 1 | 6. 260 | 6 | 22.1030 | 10 | 17 |
| 8 | ROUFFIGNAC M. | A | 37 | 2.11. 9 | 18.1550 | 2 | 4. 120 | 10 | 12.1420 | 6 | 18 |
| 9 | CARRIERE A. | B | 45 | 12. 7. 1 | 1. 85 | 13 | 3. 285 | 5 | 22.3000 | 1 | 19 |
| 10 | JOLY P. | B | 79 | 2.11. 9 | 11.1245 | 2 | 2. 100 | 10 | 12. 850 | 7 | 19 |
| 11 | BEAUSSERON G. | B | 17 | 6.12. 2 | 2. 90 | 12 | 2. 415 | 3 | 20.1600 | 4 | 19 |
| 12 | BOUTET J. | A | 75 | 8.14. 3 | 4. 470 | 11 | 7. 285 | 5 | 9.1335 | 7 | 23 |
| 13 | DELAUDE R. | B | 62 | 10.15. 5 | 14. 245 | 6 | 3. 105 | 9 | 17. 585 | 8 | 23 |
| 14 | ZAYER C. | A | 75 | 10.15. 5 | 5. 505 | 10 | 9.1095 | 2 | 6. 750 | 13 | 25 |
| 15 | MONHUREL A. | B | 49 | 4.13. 6 | 1. 185 | 7 | 3. 345 | 4 | 11. 295 | 14 | 25 |
| 16 | MITATY A. | A | 03 | 5.10.15 | 3. 555 | 9 | 5. 65 | 12 | 14.1890 | 4 | 25 |
| 17 | DURU J. | A | 45 | 13. 3. 7 | 8. 910 | 5 | 4. 60 | 13 | 7.1085 | 8 | 26 |
| 18 | DEPRE R. | B | 08 | 8.14. 3 | 6. 125 | 10 | 2. 55 | 11 | 14.1500 | 5 | 26 |
| 19 | WALLET R. | A | 91 | 7. 2.13 | 2. 130 | 12 | 4. 550 | 4 | 6.1020 | 11 | 27 |
| 20 | LAVAUD M. | B | 24 | 13. 3. 7 | 7. 155 | 9 | 3. 235 | 7 | 33. 415 | 11 | 27 |
| 21 | CHADOIN H. | B | 16 | 1. 6.11 | 40.3680 | 1 | 1. 25 | 14 | 10. 300 | 13 | 28 |
| 22 | GARDES R. | A | 41 | 11. 1. 8 | 3. 95 | 13 | 14.1310 | 1 | 11. 725 | 14 | 28 |
| 23 | BEAUFORT M. | B | 16 | 15. 4.10 | 18. 300 | 5 | 2. 50 | 12 | 16. 330 | 12 | 29 |
| 24 | TRAVERS G. | A | 49 | 9. 5.14 | 10. 620 | 8 | 6. 120 | 9 | 15. 965 | 12 | 29 |
| 25 | MARTIN G. | B | 77 | 7. 2.13 | 2. 95 | 11 | 7. 225 | 8 | 7. 505 | 10 | 29 |
| 26 | ZAMBON R. | A | 91 | 1. 6.11 | 8.1430 | 4 | 5. 75 | 11 | 6. 280 | 15 | 29 |
| 27 | Mme DOUCET H. | B | 16 | 5.10.14 | 1. 85 | 13 | 2. 45 | 13 | 42. 900 | 6 | 32 |
| 28 | CHAMPLIAUD A. | A | 71 | 12. 7. 1 | 2. 40 | 15 | 2. 40 | 14 | 13.1475 | 5 | 33 |
| 29 | JANVIER G. | A | 77 | 4.13. 6 | 1. 65 | 14 | 2. 30 | 15 | 8.1070 | 9 | 37 |
| 30 | GAUTHIER E. | B | 45 | 9. absent pour raison inconnue | | | | | | | |